



## Nantes Métropole, Ville de Nantes CCAS, Opéra, École des Beaux Arts

Déclaration CGT CHSCT/EHPAD  
07 mai 2020

Le mal-être des personnels dans les Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agé-e-s Dépendantes est palpable et profond.

Il dépasse d'ailleurs les seules préoccupations d'Hygiène, de Sécurité ou même des Conditions de Travail, nous nous permettrons donc d'aborder le plus largement possible les problèmes remontés par les équipes de professionnels.

En voici quelques exemples:

**> le manque de matériel EPI au début de l'épidémie. Le sentiment pour les équipes d'avoir été "à la guerre" sans protections (pas de sur blouses, masques FFP2 périmés, moisis, pas de masques chirurgicaux....)**

*La CGT vous a alerté à de nombreuses reprises sur les manques de gants, le manque de grande taille, de consignes contradictoires sur leur utilisation. Nous avons mis en cause le manque de sur blouse. Il nous a toujours été répondu que tout était fait selon les normes et protocoles en vigueur...*

**> absence de soutien et de reconnaissance par les hauts responsables avec un sentiment d'abandon pour les équipes présentes sur le terrain. L'anxiété et la peur de venir au travail.**

*Pour La CGT, il apparaît évident d'envisager une enquête, post crise, sur les retombées psycho-sociales pour l'ensemble des personnels du secteur.*

**> le manque de personnel en renfort surtout sur les WE ou en temps ordinaire cela est déjà tendu (sur la semaine présence de volontaires des autres services de la ville de Nantes ou Nantes Métropole)**

*Malgré les alertes émises par La CGT sur les besoins en personnels, vous nous avez trop souvent opposé le manque de candidature et d'agents qualifiés. Les EHPAD du secteur privé semble souffrir beaucoup moins de cette pénurie. Il apparaît aussi que les conditions salariales n'y sont pas les mêmes.*

**> le refus d'accès à la sérologie pour les professionnels où il y a un fort risque qu'un résident décédé ait été atteint du COVID 19.**

*Cette demande n'est pas nouvelle. La CGT a fait des propositions en ce sens lors des trois dernières réunions CHSCT de crise. Elle se pose d'ailleurs aussi pour d'autres personnels. Les agents n'ont pas à payer de leur santé la mauvaise gestion de cette crise.*

**> pour les professionnels de catégorie A (infirmier-es, animateur-rices) : comment cela va se passer pour les récupérations d'heures faites car ils ne peuvent prétendre aux heures supplémentaires. Malheureusement dans cette période de pandémie nous savons à quelle heure nous devons embaucher mais jamais quand la journée se termine.**

**-heures complémentaires/supplémentaires payées partiellement sur la Madeleine depuis le changement d'Infirmière Coordinatrice en septembre 2019.**

*Nous ne nous étendrons pas sur cette question qui relève davantage d'un arbitrage RH, mais elle révèle le manque de communication et de considération évoqué plus haut. Elle reste, cependant, génératrice de forts Risques Phsyco-Sociaux.*

**> prime considérée comme "dérisoire" pour les professionnels au front depuis le début de l'épidémie par rapport au risque encouru en EHPAD.**

*Alors oui, le gouvernement annonce une prime exceptionnelle, alignée sur celle des soignants des hopitaux, de 1500€.*

*Mais de quoi parlons nous ?*

*Pourquoi parler de prime exceptionnelle, alors même que la période reste incertaine.*

*Pour la CGT, il ne s'agit que de démagogie, voire de mépris.*

*En effet, si cette prime recouvre un dédommagement lié aux risques pris par les professionnels en contact avec des personnes porteuses du virus, pourquoi l'envisager de façon forfaitaire sur la période de confinement. Le virus était présent avant le 13 mars 2020 et le sera après le 11 mai. N'y aurait-il des risques de contamination qu'entre ces deux dates ?*

*Il semble pourtant que le gouvernement propose un traitement spécial Personnes Agées pour les mesures de déconfinement. Les fonctionnements des établissements devront donc encore s'adapter à des procédures en mode "dégradé" pendant longtemps.*

*Si vous décidez d'octroyer une prime, le montant de cette dernière doit être du maximum légale possible dans ce cadre.*

*La CGT dénonce et réclame depuis de nombreuses années la requalification des salaires pour l'ensemble des métiers de la filière Médico Sociale. Il apparait subitement à tout le monde que le salaire de base frôle le plus bas de l'ensemble des professions, tant privées que publiques. Pourtant chacun s'accorde maintenant à reconnaître des conditions et environnements de travail pénibles physiquement et particulièrement anxiogènes. Alors même que les débats politiques bouillonnent autour de l'Egalité, les femmes sont les plus représentées dans ces filières. Devraient-elles se satisfaire d'une obole et retourner à leur vie familiale comme avant? Le salaire des infirmières, des aides soignantes, agents et travailleurs sociaux est-il à la hauteur des qualifications et des années nécessaires à l'obtention d'un diplôme ?*

*Démagogiques aussi, quand une des principale revendication des personnels émane du sentiment de manque de reconnaissance de la hiérarchie. Ceci se traduit par:*

*- une transformation des rapports sociaux en interne, basés sur la confiance. La bienveillance ne suffit plus!*

*- un besoin d'une plus grande autonomie des décisions au sein des établissements, en fonction de la constitution des équipes, de la configuration des locaux, de la typologie de résidents....*

*Non une prime, ne serait qu'un pansement sur une jambe de bois. Et même si, en apparence, elle satisfait les personnels, elle met surtout en exergue l'état de précarité dans lequel se trouve nos collègues.*

*Pour toutes ces raisons, La CGT ne s'opposera pas à ces primes, mais a fait le choix de ne pas participer à des négociations de marchands de tapis, entre prime de risques et prime au mérite, à la limite de la malhonnêteté intellectuelle.*

**> problème de transport pour les personnes n'ayant pas le permis, accès à proxitan mais dans la majorité du temps arrivée sur site 1h avant l'embauche.**

*Là aussi, La CGT se questionne sur la prise en compte des répercussions de ces conditions dégradées de transport et si les temps passés hors du foyer familial pour des raisons professionnelles doivent être intégrés dans la rémunération ?*

**> décision prise trop tard par les responsables hiérarchiques (notamment sur la mise en confinement des**

**résidents en chambre, vouloir harmoniser les pratiques et protocoles sur l'ensembles des EHPAD alors que l'architecture est différente, manque d'autonomie dans prise de décision).**

**> prise en charge en maladie professionnelle si l'agent la contracté le COVID par le fait de son travail.**

*Cette disposition évoquée par la loi d'Urgence Sanitaire restera-t-elle pérenne dans la loi organique ?*

*Pour terminer, les mandatés CHSCT et La CGT dans son ensemble restera exxtrêmement vigilante, durant les mois qui viennent aux conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des personnels et de résidents dans ces établissements.*

*Le personnel est en souffrance, l'exprime et nous serons à leurs cotés pour porter leurs revendications.*